



LAISSEZ-LES-VIVRE
SOS FUTURES MÈRES

«Le Courrier de LAISSEZ-LES-VIVRE SOS FUTURES MÈRES»

octobre - novembre - décembre 2014
Trimestriel - Prix : 4,5 €

N° 183

«Dis-moi : pourquoi as-tu de si grandes dents ?»



«Pour mieux te manger mon enfant !»

1975

- l'Etat français organise l'extermination des enfants à naître sous le vocable «d'I.V.G.»;
- l'Etat français met sous conditions de ressources la quasi-totalité des prestations familiales.

2015

- l'Etat français met sous conditions de ressources les allocations familiales ;
- l'Etat français organise l'extermination des malades et handicapés sous le vocable de «sédation prolongée».

Et après avoir dévoré sa grand-mère, le loup dévora aussi l'enfant...



EUTHANASIE

Dossier réalisé par Béatrice VOUTERS

Vincent LAMBERT

dans le couloir de la mort

Le gouvernement dispose d'un délai de trois mois pour émettre des observations à la C.E.D.H, dans l'affaire de l'obligation de reconnaissance d'un état civil national pour les enfants conçus et nés par G.P.A. à l'étranger. Mais il avait sciemment choisi de ne pas utiliser cette possibilité de recours ; en revanche concernant Vincent LAMBERT voici la culture de mort qui se réveille. Ainsi, le 3 septembre 2014, soit deux mois à peine après la saisine par les parents Lambert de la C.E.D.H le 26 juin, le gouvernement répond en 16 pages aux arguments du recours pour les réfuter un à un. Au regard de l'article 2 de la Convention concernant le droit à la vie, il est spécifié que ce dernier n'a pas été violé car alimenter et hydrater une personne par sonde sans espoir d'amélioration de santé constituerait une obstination déraisonnable ; néanmoins Vincent Lambert respire seul et n'est nullement en fin de vie.



Siège de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg

Concernant l'article 3 relatif à l'interdiction de la torture, il est prévu une sédation pour éviter les souffrances. L'article 8 de la convention exige des Etats qu'ils soient garants du respect de la vie privée et de l'intimité familiale et le gouvernement précise que c'est bien le cas. Le décryptage de ce rapport démontre combien l'acharnement euthanasique envers Vincent Lambert est étayé d'arguments. Ainsi, les 1.700 malades cérébrolésés dans le même état que Vincent LAMBERT se retrouvent donc bien menacés. En réponse aux arguments du gouvernement, les frères et sœurs de Vincent Lambert lancent un véritable S.O.S dénonçant par une tribune dans le Figaro du 5 septembre le fait que leur frère était délaissé dans l'hôpital de Reims où il est hospitalisé et démontrant le fait qu'il soit privé de soins les plus élémentaires comme la kinésithérapie.

Il lui faut un véritable «*projet de vie avec des soins adaptés à son état*», plaident-ils désespérément. C'est le 7 janvier 2015 que la grande chambre de la C.E.D.H. fera connaître son verdict qui sera définitif.

SOMMAIRE

PAGES 2 à 4 : EUTHANASIE

Page 2 : Vincent LAMBERT

dans le couloir de la mort

Page 3 : Euthanasie-GPA : un marchandage

«*gagnant-gagnant ?*»

Page 4 : Sédation forte d'une opinion

publique en phase terminale

PAGES 5 à 6 : CULTURE DE VIE Vs

CULTURE DE MORT

Page 5 : Des remords pour Mme VEIL ?

Les violences faites aux femmes

Page 6 : Lien entre théorie du genre

et pédophilie

Une étrange coïncidence

Une belle prouesse médicale

PAGES 7 à 9 : POLITIQUE FAMILIALE

Page 7 : Vers la politique de l'enfant unique ?

«*Modulation*» des allocations familiales : la clique ATTALI jubile !

PAGES 10 et 11 : EUROPE

Page 10 : Espagne - la trahison du Parti Populaire

Page 11 : Pologne : un authentique militant de la culture de Vie

PAGE 12 : S.O.S. FUTURES MÈRES

Euthanasie-GPA un marchandage «gagnant-gagnant» ?

Les gesticulations sur la GPA masqueraient-elles la volonté d'imposer l'euthanasie ? Jean LEONETTI, le député «sociétal» de l'UMP, qui ne se préoccupait jusqu'à présent que de savoir comment il aurait «la peau» de Vincent LAMBERT, s'intéresse brusquement à la GPA. Le voilà qui s'indigne le 23 juillet 2014 à l'Assemblée : pas question d'autoriser la GPA et, puisque des hommes politiques tant de droite que de gauche (dont le sénateur Alain CLAEYS) qui travaillent avec le député UMP sur l'euthanasie sont contre, pourquoi ne pas déposer, dès la rentrée, une proposition de loi interdisant strictement cette dernière en France et renforçant les sanctions à l'encontre de ceux qui y ont recours ? Le gouvernement ne pourrait pas le lui refuser en échange d'une nouvelle loi faisant avancer l'euthanasie, par exemple sous forme de possibilités d'aide à mourir dans certains cas «extrêmes» bien entendu forcément «très limités»!

L'urgence économique de l'euthanasie est tellement forte, ainsi que l'ont récemment rappelé les déclarations de la toute nouvelle ministre de la Santé de Lituanie Rimantė SALASEVICIUTE ; «l'euthanasie sera un mode essentiel de gouvernement des sociétés futures» prédisait dès 1982 M. ATTALI (alors conseiller spécial du président Mitterrand) dans l'ouvrage de Michel SALOMON. Face au défi démographique, les pays européens plongés dans le marasme économique sont de plus en plus confrontés à la tentation de l'euthanasie. En France plus particulièrement, y aurait-il un accord tacite entre une grande partie de la classe politique de droite comme de gauche pour y accéder maintenant assez rapidement, quitte à laisser tomber, au moins en apparence, la GPA ? Certaines signatures de l'appel à François HOLLANDE du 14 juillet 2014 lui demandant dans le quotidien «Libération» de résister à la GPA sont à cet égard quelque peu étonnantes, notamment celle de Lionel JOSPIN, qui, s'il est le mari de Sylviane AGACINSKI, certes sincèrement hostile à la GPA, est aussi le

fils de Mireille JOSPIN, grande égérie de l'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité qui avait mis en scène, le 6 décembre 2002, son propre suicide. La plupart des ministres sont très favorables à la GPA mais seraient sans doute prêts à laisser de côté leurs revendications si les circonstances économiques l'exigeaient, et ce n'est pas le premier d'entre eux, dont le revirement vis-à-vis de la cause palestinienne en faveur d'Israël a été si spectaculaire, qui en est à un reniement près. La reconnaissance de la loi LEONETTI, comprise d'ailleurs sous sa forme maximaliste, assimilant alimentation et hydratation à des traitements ainsi que le Conseil d'Etat l'a interprété le 14 février 2014, semble constituer, ainsi que l'allégeance à la loi VEIL, «le minimum démocratique» auquel tous les chefs des grands partis veulent désormais être soumis, sous peine, s'imaginent-ils, de ne plus être fréquentables. Il en sera vraisemblablement de même d'une législation sur l'euthanasie surtout si elle était soutenue, voire présentée, par une personnalité politique aussi consensuelle que Jean LEONETTI. 17 milliards d'euros sont dépensés chaque année pour les personnes âgées et les handicapés. Comme



Présentation du rapport CLAEYS-LEONETTI sur la fin de vie

le déplore Jean-Claude MARTINEZ dans «Euthanasie, stade suprême du capitalisme», il est temps pour les gestionnaires qui nous gouvernent d'ouvrir le filon en or des euthanasies possibles. Et cela est beaucoup plus urgent pour l'équilibre budgétaire imposé par l'Union Européenne que la GPA, que, de toute façon, la Cour Européenne des Droits de l'Homme arrivera à imposer progressivement et subrepticement. Que la C.E.D.H. ait eu à traiter la même semaine (fin juin 2014) à la fois du recours contre le refus d'inscription sur les registres français d'état-civil des enfants conçus par GPA à l'étranger et du référé concernant la décision de mise à mort de Vincent LAMBERT paraît certes être une coïncidence, mais cela a pu suggérer un marchandage facilité par des sondages favorables à l'euthanasie et hostiles à la GPA.

Sédation forte d'une opinion publique en phase terminale

C'était un 26 novembre : en 1974, Mme VEIL à la tribune de l'Assemblée ; en 2014, M. CLAEYS, dans une tribune du quotidien «Libération». Pour l'opinion publique, c'est bien une sédation forte et terminale que propose le député CLAEYS dans son entretien au quotidien «Libération» en date du 26 novembre 2014, et elle ne sera consciente de rien, ne souffrira pas, puisque lui seront retirées alimentation et hydratation considérées comme des traitements, en l'occurrence, pour elle, information et sens des mots. Le mot «euthanasie» est supprimé, car sa consonance évoque bien trop l'état national-socialiste ou état nazi, ainsi que l'avait déjà déclaré M. KOUCHNER (ancien ministre de la Santé) au procès de cet encombrant Docteur BONNEMAISON dont l'acquiescement le 26 juin dernier pourrait bien faire désordre aujourd'hui (il sera d'ailleurs rejugé en appel à Angers sans doute dans une relative discrétion). En fin de compte, plus question désormais de faire de son procès, comme il avait été un temps envisagé, le «Bobigny de l'euthanasie» mais non, bien sûr, il ne s'agit pas de légalisation de l'euthanasie : non, cela n'a absolument aucun rapport.... Le projet ou la proposition de loi (au vu du discrédit actuel de l'exécutif, il est hautement vraisemblable qu'il s'agira plutôt d'une proposition de loi (texte d'initiative parlementaire)) prévoira la possibilité «d'une sédation profonde et terminale jusqu'au décès» et, ce, «dans un délai non déraisonnable», et cela permettra, selon le député CLAEYS, de régler la quasi-totalité des cas dont celui de Vincent LAMBERT qui, première contradiction, n'avait pourtant pas laissé de directives écrites. M. CLAEYS pense-t-il ainsi pouvoir assimiler directives personnelles et déclarations d'une partie de l'entourage du malade ? Le député propose de «rendre contraignantes les directives anticipées» ce qui était déjà le cas et, si une demande «sortait du cadre», ce serait au médecin de répondre et «de se justifier devant un collège de médecins». Il affirme par ailleurs ne pas être personnellement hostile à l'idée d'une légalisation du suicide assisté, particulièrement demandée par l'A.D.M.D, mais avoir voulu «rester dans une démarche commune» avec M. LEONETTI, personnalité très consensuelle et très populaire. Sans doute, s'agit-il d'une conséquence des rendez-vous organisés par les deux députés au sein même de l'Assemblée Nationale le 8 octobre avec les grands



Remise du rapport sur la fin de vie par MM. CLAEYS et LEONETTI au président HOLLANDE

maîtres de trois grandes loges : Grand Orient, Grande Loge Nationale de France, Grande Loge Féminine de France au cours desquels la marche à suivre aurait pu leur être suggérée. Avoir l'air de réfléchir longuement (près de six mois) alors que tout était déjà prêt, n'utiliser ni le mot euthanasie, ni celui de suicide assisté, ne plus se complaire à évoquer les faits divers de suicide assisté : en effet, si l'affaire BOUCHETON avait fait grand bruit cet été, on peut constater que, depuis début octobre, les récentes affaires de suicide ont rencontré peu d'écho dans la presse française, qu'il s'agisse des faits divers des pays étrangers comme l'affaire Brittany MAYNARD aux Etats-Unis ou celle du pompier belge Kevin CALMET (tous deux trentenaires et atteints de cancers au cerveau) ou des affaires françaises de suicide de couple pourtant spectaculaires, telle que celle de l'hôpital Amboise Paré, comme si elles ne cadraient pas avec le calendrier souhaité par la franc-maçonnerie. Le texte doit être remis au Premier Ministre le 10 décembre prochain et être ultérieurement présenté au Parlement. Vraisemblablement adopté à une très large majorité, ce dernier pourra être interprété dans un sens encore plus favorable à la culture de mort, au gré des différentes missions d'évaluation qui ne manqueront pas d'en renforcer la portée, comme ce fut le cas pour la loi Léonetti de 2005. En 1984, au 5^{ème} Congrès mondial des associations pour le droit de mourir dans la dignité, Helga KUHSE, déléguée australienne, déclarait : «Si nous pouvons obtenir des gens qu'ils acceptent la possibilité de supprimer tout traitement et tout soin, spécialement toute alimentation, ils verront alors combien la mort est un chemin douloureux et ils accepteront pour le bien du malade l'injection létale». Nous n'en sommes pas tout à fait rendus à ce stade mais pas loin et l'urgence budgétaire des déficits de la Sécurité Sociale fera le reste. Il est d'ailleurs significatif, à cet égard, que le Québec ait voté le 12 juin 2014 une loi d'aide active à mourir alors que son budget venait de l'être. Ainsi, tel que l'avait cyniquement pronostiqué et souhaité M. ATTALI «l'euthanasie deviendra un mode essentiel de gouvernement des sociétés futures». Mais cela, il faut éviter de le rappeler aujourd'hui pour hâter de faire passer une loi qui vraisemblablement sera présentée comme un perfectionnement de la loi LEONETTI à une opinion publique en état de sédation.



Au crépuscule de sa vie, on murmure que Mme VEIL éprouverait des remords quant à sa loi d'avortement.

Les violences faites aux femmes

Le 25 novembre, on célèbre *«la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes»*. Le lendemain, 26 novembre, on commémore le 40^{ème} anniversaire du discours de Mme Veil à l'Assemblée Nationale pour présenter le projet de loi d'avortement Giscard-Chirac qui a généré, à ce jour, selon les chiffres mêmes de

Amputée pour cause d'avortement

En 2011, au C.H.U de Bordeaux, une femme a subi une double amputation des deux jambes et des deux bras suite à une septicémie survenue quelques heures après un avortement.

Comme elle considérait que les procédures d'indemnisation étaient trop lentes, elle a décidé de rendre publique sa triste histoire.

l'INSEE, près de NEUF MILLIONS d'extermi-nations d'enfants dans le ventre de leur mère.

Assurément, le rapport est direct : premièrement, l'avortement constitue par lui-même une double violence envers la femme et l'enfant tué en son sein. En second lieu, dans près d'un cas sur deux, l'avortement est imposé à la femme enceinte par tous : famille, proches, ou amis, le père, les grands-parents, le proviseur, l'employeur, les camarades, les collègues, le médecin et/ou l'infirmière scolaire, tout le corps médical et les services sociaux alliés pour supprimer le petit être sans défense. L'oeuvre SOS FUTURES MERES en est le témoin direct plusieurs fois par jour depuis 1971. Tout d'abord, l'odieux chantage : *«l'avortement ou la porte»* (en fait, souvent les deux successivement, et même en plein hiver, pour celles qui n'ont pu y résister).

Dans 25 à 30% des cas, les violences physiques extrêmes tels que fractures ou lésions internes, quand ce n'est pas le meurtre de l'enfant, ou, même ensemble, de la mère et l'enfant sont consécutives à l'annonce d'une maternité ; parfois même, empoisonnement de l'enfant à naître par pilule abortive (dissimulée dans un jus de fruit). Sur tous les plans, l'avortement ne constitue-t-il donc pas la plus ignoble des violences ?

Aussi LAISSEZ-LES-VIVRE SOS FUTURES MERES vous invite à participer à la 10^{ème} grande Marche Nationale pour la Vie le dimanche 25 janvier 2015 à Paris.

«Un acte barbare...»

Conseil de Communauté de communes houleux à Bagnolet ce 18 novembre, où, à l'occasion d'un vote sur l'agrandissement de la maternité des Lilas, un conseiller municipal socialiste s'est fait hué pour avoir qualifié l'avortement d'*«acte barbare»*. Ce 17 décembre, une poignée d'activistes du M.L.A.C vociférait devant l'hôtel de ville pour exiger sa démission.



Jimmy PARAT, élu socialiste

Lien entre théorie du genre et pédophilie

Un nouveau scandale met encore une fois en lumière les liens entre pédophilie et théorie du genre : c'est l'affaire TERRY BEAN, proche du couple OBAMA, grand bailleur de fonds de leurs campagnes électorales. Ce dernier vient d'être inculpé pour agression sur enfant de moins de quinze ans et arrêté pour cela le 19 novembre 2014 par la police de Portland. Or, il se trouve être une figure célèbre du lobby LGBT, lui-



Terry BEAN aux côtés du président OBAMA

même fondateur du lobby LGBT Human Rights Campaign. Son ancien partenaire KIAH LOY LAWSON a également été arrêté pour abus sexuels sur mineurs. Des affaires qui ne sont pas sans rappeler l'arrestation du pédophile WALTER LEE WILLIAMS le 19 juin 2013 à Cancun, lui aussi personnalité du lobby LGBT californien et professeur d'idéologie du genre à l'université de Southern California.

Une étrange coïncidence

L'année 2013 marque pour la France une bien étrange coïncidence, celle de la stricte analogie entre baisse de la natalité : 9 500 naissances de moins qu'en 2012 (soit 781 600 selon l'INSEE), et 10 000 avortements déclarés en plus selon la DREES (Direction des Etudes et Statistiques du ministère de la Santé), leur nombre passant officiellement de 207 000 à 217 000. Ces chiffres sont d'ailleurs vraisemblablement sous-évalués. Même si l'avortement est avant tout un meurtre, le déficit démographique est fort préoccupant. Tandis que les raisons invoquées sont multiples (baisse des ventes de pilules de 3^{ème} et 4^{ème} génération suite à la révélation au

grand public de leur nocivité...), la gratuité totale de l'avortement (remboursé à 100 % par la Sécurité Sociale depuis le 31 mars 2013) a pu encore banaliser son recours, tandis que le prix de l'acte était revalorisé pour le praticien. La DREES reconnaît elle-même que cette hausse a pu avoir un effet incitateur. La baisse conjointe de la natalité montre qu'il s'agirait bien plus d'un mouvement profond induit notamment par la baisse du pouvoir d'achat des familles. Parallèlement, une étude de l'INED montre que la probabilité de recourir à un avortement a plus que doublé en vingt ans passant de 18 % en 1990 à 41 % en 2011.

Une belle prouesse médicale

Chaque année, en France on compte 800 cas de spinabifida détectés in-utero ; la malformation est décelée au deuxième trimestre de grossesse et c'est alors qu'intervient l'avortement qualifié d'I.M.G. (Interruption Médicale de Grossesse). Bien rares sont les résistants (environ 40 grossesses soit 5 %). C'est pour cela qu'il est fort intéressant qu'une opération ait été tentée et réussie et, à cet égard, il n'est pas exagéré d'évoquer une «prouesse». L'opération a été effectuée au 5^{ème} mois de grossesse in-utero. Il s'est agi de recouvrir totalement la moelle épinière et d'ef-



Les professeurs JOUANNIC (Hôpital Trousseau) et ZERAH (Hôpital Necker)

fectuer ensuite une suture pour protéger le cerveau de la petite fille. En novembre dernier, la maman a pu accoucher par césarienne au 8^{ème} mois et «le bébé et la maman se portent bien».

Les chirurgiens qui ont mené cette opération, le Professeur Jean-Marie JOUANNIC et le Professeur Michel ZERAH, précisent que, même si les anomalies n'ont pas entièrement disparu, le cerveau a été préservé et la petite fille pourra sans doute marcher.

Communiqué de Laissez-Les-Vivre SOS Futures Mères publié le 30 septembre : Vers la politique de l'enfant unique ?

Une fois n'est pas coutume : Hollande et son équipe de compétition mobilisent pour la manifestation du 5 octobre ! Ce sera le baptême du feu pour le gouvernement Valls : assurément, les Français ont gardé un souvenir exécrationnel du ministre de l'Intérieur Valls. Quel sera son comportement le 5 octobre pour «sa» première «*Manif pour tous*» en tant que chef du gouvernement ?

Une démographie en berne : 11 000 naissances en moins et pour la première fois un taux de fécondité inférieur à 2, 300 000 chômeurs de plus, 150 000 emplois industriels détruits en moins de trois ans, une industrie automobile en très grosse difficulté, une explosion du matraquage fiscal, une cote de popularité présidentielle frôlant les 10 %, de grands électeurs UMPS faisant même élire des candidats de l'ex-parti diabolique ! Mais le duo Hollande-Valls est trop éloigné de ces basses contingences matérielles ! A une semaine de la mobilisation générale des familles, Valls II propose, d'une

part, la stricte division en deux parties égales du congé parental d'éducation (18 mois chacun !), bien entendu au nom de «*l'égalité femme-homme*» et, d'autre part, la limitation à 923 € de la prime de naissance à la naissance du premier enfant.

Pour 2015, le gouvernement Valls ne prévoyait déjà aucune augmentation mais le projet de budget de la sécurité sociale pour 2015 pourrait réduire très fortement la prime de naissance dès le second enfant.

Ainsi que le déclarent régulièrement quelques dogmatiques socialistes (enfin, les survivants !) : «*Nous allons continuer à changer la société française*». Désormais,

on peut vraiment se demander si le véritable projet Hollande n'est pas tout simplement l'extermination des familles françaises par leur paupérisation extrême. Alors, reconnaissons-le, dans le cadre de ce projet occulte émanant des forces du même nom, la compétence de M. Hollande et de ses acolytes est tout à fait incomparable.



Un demi-siècle de politique de l'enfant unique en Chine

«Modulation» des allocations familiales : la clique ATTALI jubile !

Ce 1^{er} décembre 2014, le Parlement a définitivement enterré la politique familiale, vieille de 75 ans, sous couvert de réduction de déficit budgétaire.

Ainsi, en prétendant faire par ce biais une économie de 650 millions d'euros, il a décidé de la mise sous conditions de ressources des allocations familiales et ce bien qu'ayant réaffirmé à maintes reprises le maintien de l'universalité des allocations familiales. Il est donc prévu qu'à partir de janvier 2015, les familles de deux enfants gagnant mensuellement plus de 6 000 euros verront leurs alloca-

tions diminuer de moitié. Au-delà de 8 000 euros, ces dernières seront divisées par quatre. Par enfant supplémentaire, il est possible de gagner 500 euros de plus et personne n'ira plaindre ces gens-là, ces «*riches*» qui a priori rempliront quand même leurs caddies au supermarché.

Sauf que ce n'est qu'un début : chaque année, le budget de la sécurité sociale pourra abaisser ce plafond. En bref, la politique familiale est bel et bien morte, poignardée par la haine des uns, délaissée par l'indifférence des autres et ce sous le regard narquois, sûrement



Janvier 2008 : M. ATTALI remet son rapport au président SARKOZY

médusé, de M. ATTALI dont le rapport «*pour libérer la croissance*» avait été remis au président SARKOZY en janvier 2008 et qui obtient, enfin, ce dont il a toujours rêvé : la mort programmée de la famille nombreuse.

Notons, toutefois, que le rédacteur occulte de ce rapport s'appelait Emmanuel MACRON, actuel ministre de l'Economie et des Finances du gouvernement VALLS.

C'est alors que se pose la question du rôle des grandes centrales familiales. Ont-elles voulu cantonner leur action et mêmes leurs revendications au seul plan moral de la lutte contre l'idéologie du genre et éviter toute lutte à enjeux



M. ATTALI : un hôte permanent de l'Elysée depuis 33 ANS !
Home, sweet home...



Septembre 2014 : M. ATTALI remet son livre «*Pour une économie positive*» au président HOLLANDE

Quelques chiffres

Notons toutefois que ces 600 à 800 MILLIONS d'économies budgétaires potentielles, qui concernent uniquement le budget de la Sécurité sociale, vont obligatoirement obérer d'autant les recettes fiscales prévues par le budget de l'Etat.

En comparaison, la suppression du système «*Eco'mouv*» va coûter près de 2 MILLIARDS. La re-nationalisation des sociétés d'autoroutes risque de coûter entre 20 et 30 MILLIARDS. Mais, il est vrai que la génération MACRON n'a sans doute pas plus appris à compter à l'Inspection des finances qu'à l'école primaire !

financiers, qui, s'imaginent-elles, n'aurait constitué que de vulgaires batailles syndicales?

Les associations familiales ont-elles manqué de volonté pour se faire entendre du gouvernement ? On est en droit de le penser au regard de leur manque total de réaction face à la scandaleuse annonce de mise sous condition de ressources des allocations familiales.

L'idée selon laquelle le financement des allocations familiales

constitue un frein à la croissance et donc à l'emploi avait été dangereusement avancée dès 1993 par Edouard BALLADUR qui évoquait déjà la budgétisation des allocations familiales (c'est-à-dire l'intégration dans le budget de l'Etat) car le manque à ga-

agner des cotisations patronales dont les entreprises étaient exonérées était censé être compensé par le budget de l'Etat. Sauf que le budget de l'Etat ne les a jamais prises en compte. Mais l'idée était lancée : elle fera des émules dans l'opinion publique jusqu'au sein même des dirigeants des associations familiales : «*les allocations familiales constituent un frein à la croissance et à l'emploi*». Le patronat (CNPF renommé MEDEF en 1998) qui jadis s'appuyait sur les familles, les principaux consommateurs du pays, n'a eu de cesse de réclamer la suppression des charges des cotisations familiales. Le «*pacte de responsabilité*» du 14 janvier 2014 leur accorde largement satisfaction. Oubliées, les Trente Glorieuses durant lesquelles l'économie s'appuyait sur la famille...

Contrairement à ce qui a pu être avancé, même en économie ouverte où l'argent des allocations

familiales n'est pas exclusivement utilisé à acheter des produits français, en aucun cas ce dernier ne joue contre l'emploi car il est largement réinvesti dans l'économie française ; en outre, comme cela a été parfaitement démontré dans le blog du «Salon beige», ce racket organisé des familles est une absurdité économique totalement inefficace pour les comptes publics car elle va générer des comportements de récession visant à travailler moins pour ne pas dépasser les seuils fatidiques.

Cela avait déjà été en partie le cas en 2013 quand le plafond de l'économie d'impôt susceptible d'être généré par chaque demi-part fiscale avait été baissé une 1^{ère} fois à 2 000 euros (pour 2014, ce plafond est à nouveau abaissé à 1 500 euros) ; on a enregistré parallèlement un manque de 6 milliards d'euros dans les recettes de l'impôt sur les revenus 2013.

Alors, comment peut-on parler de libérer la croissance dans ces conditions ? On voit bien que c'est la haine qui l'emporte sur le bon sens. On mesure mal encore les conséquences sociales de telles mesures notamment pour le financement des écoles privées, qu'elles soient d'ailleurs hors contrat ou sous contrat d'association avec l'Etat.

La plupart des écoles privées sous contrat propose trois tarifs de scolarité : un tarif A dit de soutien susceptible de financer d'autres scolarités, un tarif B correspondant aux frais réels et un tarif C inférieur au coût réel.

Les écoles hors contrat ont un coût de scolarité encore bien supérieur puisqu'elles fonctionnent sans aucune subvention et doivent entièrement se financer elles-mêmes, alors qu'elles ont poussé comme des champignons ces dernières années : 70 nouvelles écoles en cinq ans seulement.

Avec la mise sous condition de ressources des allocations familiales, c'est bel et bien la liberté d'enseignement qui est menacée. En sus des risques de récession économique pour plusieurs secteurs déjà fort mal en point tel que celui de

l'automobile, on mesure toute l'erreur du gouvernement. Sans doute n'est-ce réellement compréhensible que par la haine de la famille ravivée par les déconvenues du président HOLLANDE dès le moindre de ses déplacements en France ; ainsi voit-il sans doute dans chaque enfant de famille nombreuse un futur opposant à son pouvoir à éradiquer comme le ferait un brigand dans le sein maternel. Comment sera-t-il

désormais possible d'élever une famille nombreuse dans un système social par ailleurs totalement confiscatoire puisqu'en 2013 les prélèvements obligatoires n'ont jamais été aussi élevés et dépassent 50 % du P.N.B. ?

Cela ne le sera plus. Avoir plus de trois enfants conduira quasi-inéluctablement à une grande pauvreté. Il y aura moins de naissances d'enfants de rang 4 et au-delà qui représentaient encore en 2013 près de 32 000 naissances, et sans doute un effondrement des naissances de rang 3 qui sont encore au nombre d'environ 80 000. Par ailleurs, le congé parental va être réduit de 3 à 2 ans, pour obliger les mères de famille à retravailler plus vite.

Nous nous dirigeons au grand galop vers une démographie à l'allemande avec des taux de natalité dramatiquement bas et la misère pour les résistants.

La famille poignardée, la famille nombreuse génocidée, c'est bien à cela que nous prépare le trio HOLLANDE-VALLS-MACRON.

En attendant, M. ATTALI se frotte les mains : son rapport commence bel et bien à être appliqué et, ce, dans l'indifférence générale.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'un tel état de choses soit totalement inéluctable : une grande mobilisation comme celle du 11 octobre 1997 pour le maintien des allocations familiales pourrait peut-être empêcher, au moins en partie, la mise en œuvre de ce processus.

ENCORE FAUT-IL LE VOULOIR !



M. MACRON, actuel ministre des Finances, aux côtés de son mentor, M. ATTALI

Espagne : la trahison du Parti Populaire

Le Parti Populaire Espagnol n'a pas honoré ses engagements électoraux d'améliorer la protection de l'enfant à naître : il a cédé aux multiples pressions, tant internes qu'externes, comme traumatisé par le score du parti socialiste aux élections européennes de mai qui le dépassait de deux points (respectivement 34 et 32 % des suffrages). Il faut reconnaître que si, comme on pouvait s'y attendre, les mouvements féministes et la gauche ont harcelé le gouvernement espagnol (manifestation des trains de la liberté, cortège de franc-maçons, campagnes de «selfies» postés sur internet avec cintres censés représenter les avortements clandestins, multiples ingérences internationales de personnalités politiques de tout bord, ambiance glaciale lors de la visite de Mariano RAJOY au Sénat français), il y a eu également une trahison interne au sein du Parti Populaire.

En effet, la vice-présidente du Parlement, ancienne ministre de la Santé Celia VILLALOBOS, avait publiquement désavoué le projet, tandis que son mari qui définit la ligne politique du Parti Populaire, Philippe ARRIOLA, ne cessait de persuader le Premier ministre Mariano RAJOY que le maintien de ce dernier occasionnerait plus de pertes que de gains électoraux. Mais, il n'est pas certain que ce calcul soit opportun, de récents sondages révélant que la moitié des électeurs du Parti Populaire ne veulent plus voter pour un parti qui les a trahis.



Manifestation du 22 novembre 2014 :
1 400 000 manifestants espagnols

Le ministre de la Justice Alberto Ruiz GALLARDON a démissionné, faisant part de son dégoût de la politique : dans un entretien accordé le 18 novembre 2014 au Forum Libertas, il déclare en effet que le retrait du projet et l'idée que l'on puisse s'imaginer qu'un enfant handicapé aurait moins de droit à vivre qu'un enfant bien portant le remplit de «asco», ce qui signifie littéralement «dégoût profond».

De son côté, l'évêque de Alcala de Henares, Monseigneur Antonio REIG PLA, qualifie les partis pro-avortement, y compris, donc, le Parti Populaire, de structures de péché et appelle à la création de nouveaux partis d'autant plus que la fin

d'un bipartisme semble se profiler avec, à gauche, la création de Podemos et, à l'aile droite du Parti Populaire, VOX.

Quant à la Fondation MADRINA, elle dénonce le risque d'exclusion représenté par une grossesse pour la femme et le fait que, sur 4 000 femmes aidées, la moitié d'entre elles a été l'objet d'un harcèlement provoqué par la grossesse, du style «avortement ou démission».

Quatre millions d'Espagnols sont actuellement mobilisés pour manifester leur attachement inconditionnel au respect de la Vie et ont choisi de témoigner de leur colère le 22 novembre, lors d'une manifestation qui s'est révélée un immense succès : 1 400 000 participants. HATZE OIR, plate-forme pro-vie, appelle à sanctionner le Parti Populaire aux élections de 2015.

Pologne : un authentique militant de la culture de Vie

On remarque en Pologne une forte mobilisation contre la culture de mort imposée par les occidentaux : organisation dans 120 villes d'une marche pour la Vie le 1^{er} juin 2014 regroupant plusieurs dizaines de milliers de participants, mobilisation contre une éventuelle diffusion du spectacle sacrilège Golgotha Picnic aboutissant à l'annulation de sa programmation par ses organisateurs, initiative citoyenne contre la propagande LGBT en milieu scolaire visant à assimiler cette dernière à la pédophilie signée par 250 000 citoyens.

En outre, plus de 3 000 médecins et étudiants en médecine se sont engagés à refuser la pratique de l'avortement, de l'insémination artificielle ainsi que la prescription de contraceptifs en signant la déclaration de Foi et Conscience.



Le Dr Bogdan CHAZAN

C'est dans ce contexte de résistance particulièrement active à la culture de mort que se situe la révocation du docteur Bogdan CHAZAN, vraisemblable victime d'une provocation du camp pro-mort. Accusé de ne pas avoir orienté vers un centre d'avortement une femme enceinte d'un enfant présentant des malformations et de l'avoir ainsi laissée dépasser le délai légal de 24 semaines, durant lequel l'acte est possible, le docteur Chazan a été démis de ses fonctions par le maire de Varsovie.

Cette condamnation a permis le ferme soutien de la hiérarchie catholique polonaise mais a également coûté 17 000 euros à l'hôpital de la Sainte Famille dont le gynécologue est directeur.

DÉDUCTION FISCALE

Au recto, vous trouverez un appel de cotisations ; deux cas de figure peuvent se présenter :

- vous n'avez pas encore réglé votre cotisation 2014 : il est encore temps de la régler
- vous avez déjà réglé votre cotisation 2014 :
 - soit, vous pouvez effectuer un don complémentaire pour 2014
 - soit, vous pouvez déjà régler votre cotisation 2015

Dans tous les cas, seule la date de versement compte pour l'établissement de votre reçu fiscal annuel, indépendamment de l'année de cotisation concernée.

Tout don ou cotisation versé au plus tard le 31 décembre 2014 pourra être déduit de vos revenus 2014. En effet, conformément à l'article 200 du code général des impôts, les dons versés à notre œuvre d'intérêt général ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % de leur montant (dans la limite de 20 % du revenu imposable) : ce qui signifie qu'un don de 100 € vous coûte réellement 34 €.

Tous les reçus fiscaux de l'année 2014 vous seront adressés avant le 31 mars 2015, soit deux mois avant la date limite de déclaration (31 mai 2015).

SOS FUTURES MÈRES

Génération maîtres chanteurs

Désespérée, une maman appelle pour sa fille de 16 ans. L'intervention est prévue quelques jours plus tard, elle ne voit pas comment elle pourra s'y opposer et, dans ce Paris où Madame TOURAINÉ a prévu qu'il n'y ait pas de «vacances» pour l'avortement, elle sait bien que tout sera fait pour lui en faciliter l'accès. Il ne doit plus être nécessaire de mentionner une détresse, si théorique soit elle, l'avortement est désormais un droit à part entière depuis que la loi a été définitivement votée le 23 juillet 2014 et que cette disposition a été déclarée valide par le Conseil Constitutionnel, comme ne remettant pas en cause l'équilibre de la loi Veil.

Ainsi, l'hebdomadaire Le Point recense les capacités d'avortement sur la région Ile-de-France comme étant de 2 445 actes par semaine début juillet et, la performance, c'est bien entendu qu'elles restent intactes. La culture de mort se dévoile ainsi dans toute son horreur. Mais ce sont bien plus souvent les futures mamans qui sont l'objet de chantages inimaginables : la loi Veil a transformé une génération d'honnêtes citoyens en maîtres chanteurs.

C'est alors qu'on assiste à des collusions entre familles pour faire aboutir ou tenter de faire parvenir à un avortement. Ainsi, un homme de 59 ans, veuf, père de deux grands enfants, propose de l'argent à la sœur et à la fille aînée âgée de 15 ans de son amie enceinte pour qu'elles parviennent à persuader cette dernière à avorter. De même, un homme pourtant aisé, après avoir incité son amie à tout abandonner pour lui, travail et logement, la met brusquement dehors avec son fils et agite de telles menaces à l'égard de sa mère chez qui elle s'était réfugiée, que voici cette dernière qui la somme aussi d'avorter pour pouvoir rester paisiblement chez elle.

On voit bien la peur panique qui saisit la plupart des Français devant l'imprévu qu'ils ont de plus en plus de mal à accepter et à gérer. Nadine, 38 ans, domiciliée dans le Nord de la France et déjà maman de deux grands garçons, nous envoie la photo de sa petite Maëlis, qui nous met cependant du baume au cœur !



MAËLIS

Béatrice VOUTERS



COTISATION 2014 ou 2015 (entourer l'année correspondante)

- de membre actif (25 €) €
- de soutien (50 € ; 75 € ; 100 €...) €
- de membre d'honneur (150 €) €
- de membre bienfaiteur (500 €) €

Abonnement au *Courrier de LLV* (18 €) €

Don dédié à **SOS FUTURES MÈRES** €

Don dédié à **SOS FAMILLES** €

Don de soutien (montant libre) €

TOTAL €

MERCI DE COCHER CETTE CASE SI NOUVELLE ADRESSE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

@

183

REÇU FISCAL DEMANDÉ (permettant une déductibilité fiscale de 66% des sommes versées)

Règlement à l'ordre de LAISSEZ-LES-VIVRE, SOS FUTURES MERES ou SOS FAMILLES selon votre choix principal

LLV-SOS FM - BP 111 – 75463 PARIS CEDEX 10

CCP 1298 65 N PARIS